

D2025-120

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PUY-DE-DÔME

MAIRIE de ROYAT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six du mois de novembre, à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de ROYAT, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie de Royat, sous la présidence de M. Marcel ALEDO, Maire de Royat.

Date de convocation : 19 novembre 2025

Etaient présents : MM. ALEDO Marcel, LUNOT Jean-Pierre, DOCHEZ Alain, COQUEL Isabelle, GAZET André, JOURDY Isabelle, MEYER Jean-Luc, MINGUET Géraldine, CELSE Jean-Louis, BUONOCORE Jacqueline, JALLEY Philippe, SOLELIS Vérène, CANAVEIRA Antonio, COURNOL Stéphane, BERNETTE Christian, JOUFFRET Philippe.

Absents/excusés : Marie-Anne JARLIER, Arnaud BELZANNE, Virginie MICHEL

Procurations : Christine BIGOURET-DENAES à Jacqueline BUONOCORE

Delphine LINGEMANN à Isabelle JOURDY

Lucie MAHE à Vérène SOLELIS

Annie CHAUMETON à Marcel ALEDO

Bruno TIRADON à Jean-Pierre LUNOT

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-27 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres en exercice : 24

Nombre de membres présents : 16

Nombre de suffrages exprimés : 21 dont 5 procurations

M. le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal ; Mme COQUEL Isabelle a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

OBJET : Présentation du rapport définitif de la Chambre des Comptes

Rapporteur : M. Marcel ALEDO, Maire et Mme Vérène SOLELIS 3ème adjointe

Vu le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes Auvergne Rhône-Alpes, délibéré le 24 juillet 2025 et notifié à la commune le 14 octobre 2025,

Prenant connaissance des constats et recommandations formulés par la CRC,

D2025-120

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- *De prendre acte du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes Auvergne Rhône-Alpes.*
- *Que les suites éventuelles aux recommandations seront examinées ultérieurement et communiquées à la CRC conformément à la réglementation.*

Fait et délibéré et en séance, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le Maire,

Marcel ALEDO



Isabelle COQUEL,

Secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Isabelle Coquel".